

**PROJET DE TRANSFORMATION  
DE L'UIOM DE PLOUHARNEL  
EN UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE)**



**Réunion publique d'ouverture  
de la concertation**  
12 mars 2024



# La concertation préalable

## Le cadre



→ Une démarche volontariste, encadrée par le Code de l'Environnement

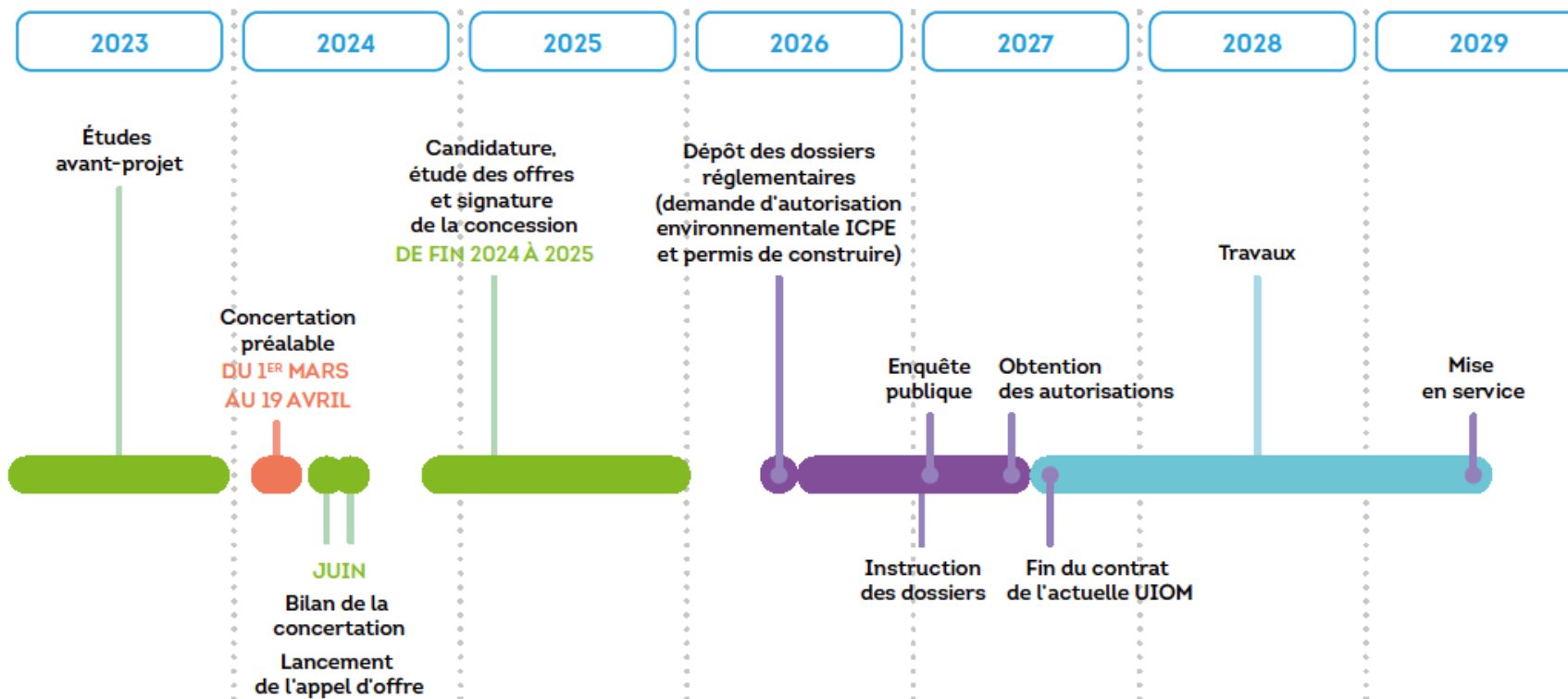
→ Du 1<sup>er</sup> mars au 19 avril 2024

→ Un site internet ouvert pendant toute la concertation pour s'informer et participer

[www.concertation-uve-aqta.fr](http://www.concertation-uve-aqta.fr)

# Le projet d'Unité de Valorisation Énergétique

## Une concertation en amont dans le développement du projet



# La concertation préalable

## Les rendez-vous



# La réunion publique d'aujourd'hui

## Le cadre des échanges et l'ordre du jour



**ECOUTE**



**RESPECT DE LA  
PAROLE DE CHACUN**

### DEUX TEMPS D'ÉCHANGES DÉDIÉS

1. Le traitement des déchets, aujourd'hui et demain.
2. Les scénarios étudiés pour la gestion des déchets demain
3. Le scénario privilégié  
→ ÉCHANGES & QUESTIONS
4. Unité de Valorisation Énergétique : fonctionnement et gestion des impacts  
→ ÉCHANGES & QUESTIONS
5. Conclusion et rappel du calendrier de concertation



1

# Le traitement des déchets aujourd'hui et demain

# Qu'est ce qui se passe à l'échelle de la France ?



## 3 OBJECTIFS FONDAMENTAUX DE LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE



La réduction de la production de déchets, notamment grâce à de l'éco-conception et de la prévention.

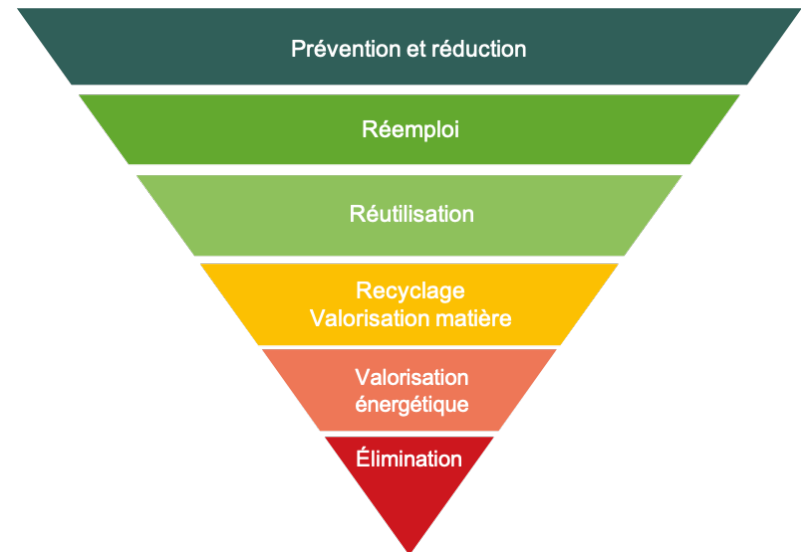


Une meilleure gestion des impacts environnementaux associés aux déchets.



Le traitement des déchets grâce à la revalorisation, incluant le réemploi, la valorisation matière et le recyclage, ainsi que la valorisation organique et énergétique.

... EN COHÉRENCE AVEC LA **HIÉRARCHIE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS** (définie dans le code de l'environnement)



# Qu'est ce qui se passe à l'échelle de la Bretagne ?



> le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, un document cadre sur le sujet (2020) qui fixe **une trajectoire de réduction des déchets à la source et de limitation forte de l'enfouissement.**

Pour atteindre ces objectifs, des **principes clés de méthodologie** sont définis :

- Une optimisation de la mutualisation des outils de traitement
- La concertation et la coopération entre les territoires dans le respect du principe de proximité et d'autosuffisance
- La reconversion des sites existants

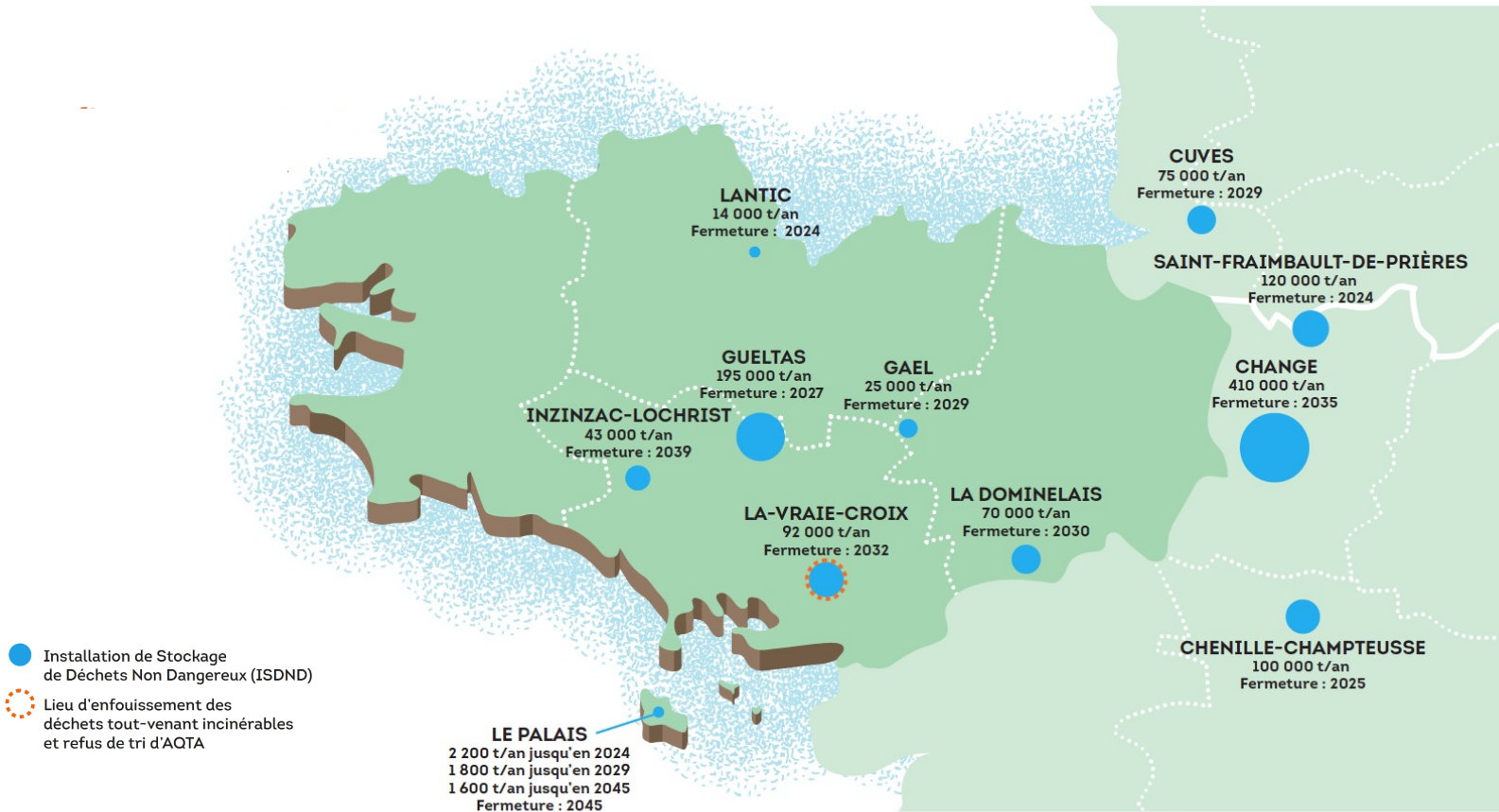


# Qu'est ce qui se passe à l'échelle de la Bretagne ?



Capacités d'enfouissement autorisées

## En 2023



# Qu'est ce qui se passe à l'échelle de la Bretagne ?



En 2023

+ de 1 200 000 tonnes  
de déchets bretons  
traités en Bretagne



+ de 300 000 tonnes de  
déchets bretons enfouis  
hors de la région



# Qu'est ce qui se passe à l'échelle de la Bretagne ?



Capacités d'enfouissement autorisées

## En 2040



# Qu'est ce qui se passe à l'échelle de la Bretagne ?



## En 2023

+ de 1 200 000 tonnes  
de déchets bretons  
traités en Bretagne



+ de 300 000 tonnes de  
déchets bretons enfouis  
hors de la région



## En 2040

(si tous les projets aboutissent)

**+ de 1 200 000 tonnes  
de déchets bretons  
traités en Bretagne**



# Qu'est ce qui se passe à l'échelle d'AQTA ?



Une production de déchets par habitant **en baisse** mais néanmoins supérieure à la moyenne nationale

	AQTA	BRETAGNE TOURISTIQUE	FRANCE
DÉCHÈTERIE	ENVIRON <b>465 KG</b>	ENVIRON <b>550 KG</b>	ENVIRON <b>250 KG</b>
RECYCLABLES	ENVIRON <b>120 KG</b>	ENVIRON <b>167 KG</b>	ENVIRON <b>60 KG</b>
OMR*	ENVIRON <b>172 KG</b>	ENVIRON <b>380 KG</b>	ENVIRON <b>250 KG</b>
<b>TOTAL</b>	<b>SOIT 757 KG</b>	<b>SOIT 1097 KG</b>	<b>SOIT 560 KG</b>
	<i>* Données 2023</i>	<i>*Source : Ademe 2021</i>	<i>* Source : ADEME 2017</i>



# Qu'est ce qui se passe à l'échelle d'AQTA ?



## Les équipements aujourd'hui

**1**  
**INCINÉRATEUR**  
de déchets, situé  
à Plouharnel

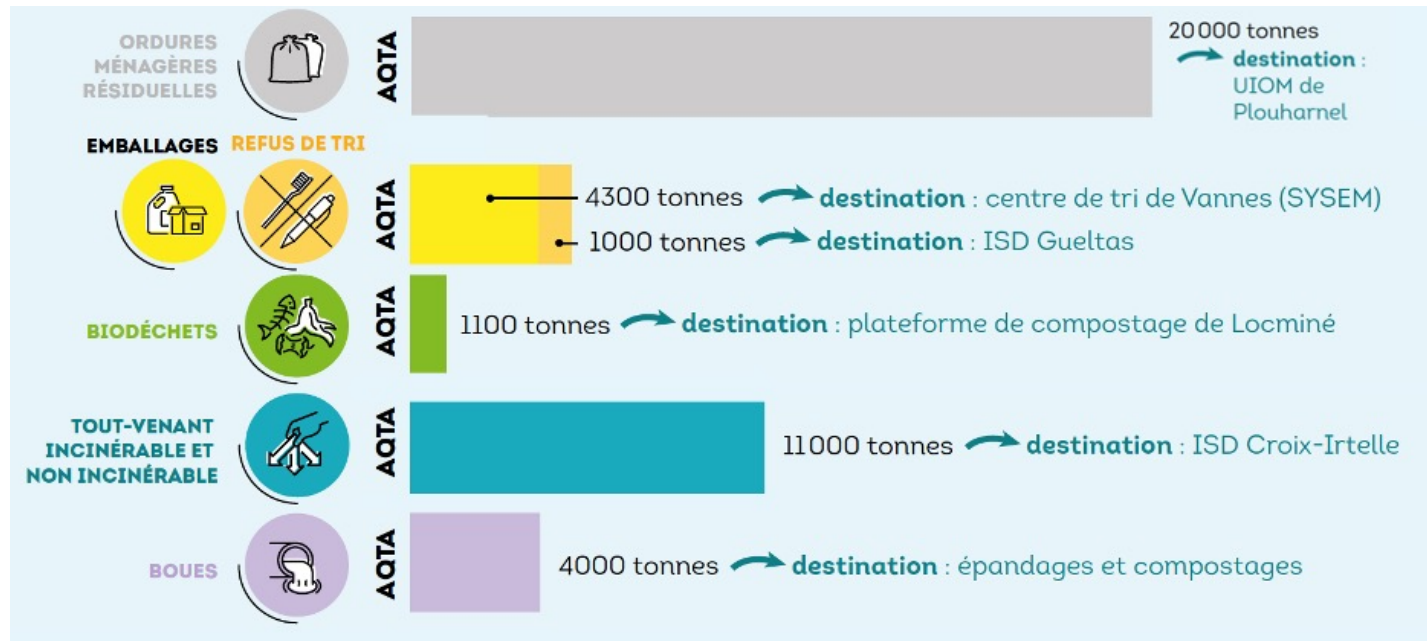
**1**  
**PLATEFORME  
DE TRANSFERT**  
des emballages  
légers (bacs  
jaunes) et du  
verre à Plouharnel

**1**  
**QUAI  
DE TRANSFERT**  
des biodéchets  
à Pluvigner

**6**  
**DÉCHÈTERIES**  
réparties sur le  
territoire continental  
à Belz, Carnac, Sainte-  
Anne d'Auray, Pluvigner,  
Quiberon et Crac'h.

**2**  
**MINI-  
DÉCHÈTERIES**  
sur les îles  
d'Houat et  
d'Hoëdic

## Où vont les déchets du territoire aujourd'hui ?



# Qu'est ce qui se passe à l'échelle d'AQTA ?



## > De nombreuses actions de prévention des déchets

- Action Famille zéro déchet de jardin / formation compostage individuel
- Partenariat Ty Waste économie circulaire
- Installation de caissons réemploi en déchèteries en partenariat avec Cap Ressourcerie

## > Des modifications importantes sur la gestion des déchets ces dernières années :

### 2023

- Collecte des biodéchets en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire (déploiement en cours)
- Extension des consignes de tri et distribution de bacs individuels standards pucés sur l'ensemble du territoire (en cours)

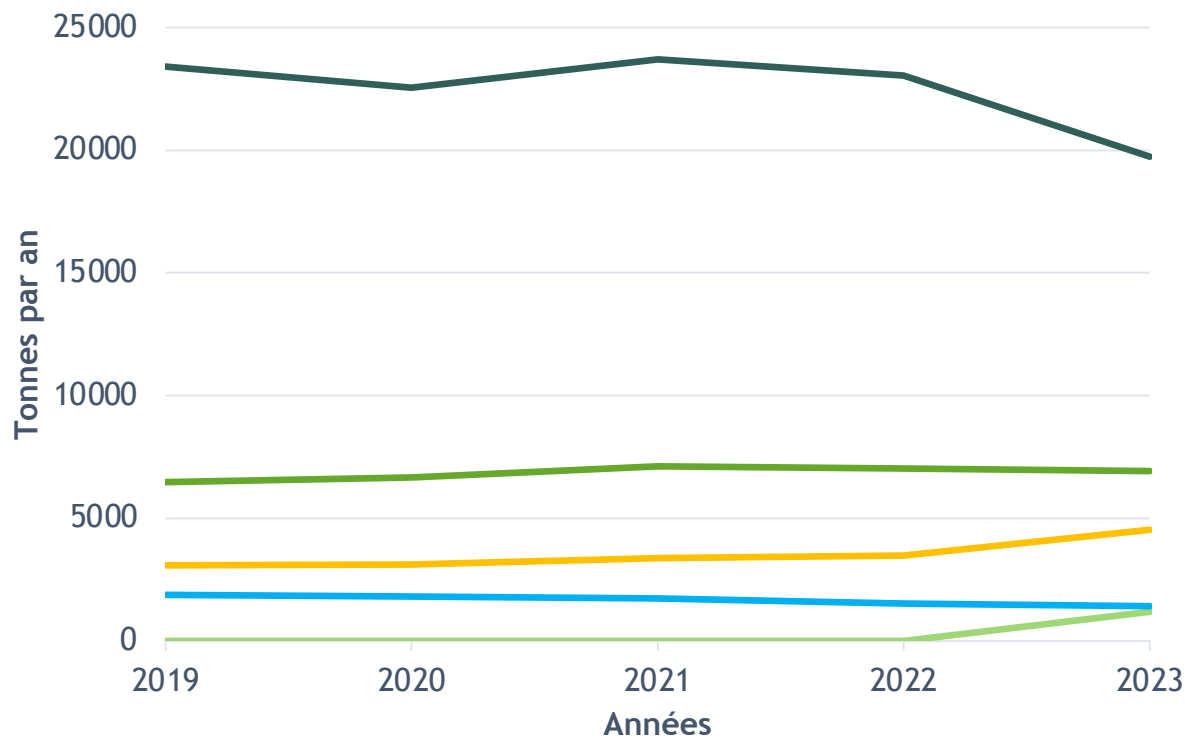
### 2024

- Changement de la fréquence des collectes hors saison
- Contrôle d'accès en déchèterie

# Qu'est ce qui se passe à l'échelle d'AQTA ?



Évolution des différents flux de déchets sur le territoire **entre 2019 et 2023** (en tonnes)



OMr Verre Emballages Papier Biodéchets





# Qu'est ce qui se passe à l'échelle d'AQTA ?



## Évolution par flux de déchets (en tonnes)

	2019	2023	
<b>OMr</b>	23 410t	19 739t	<b>- 15,7 %</b>
<b>Emballages</b>	3 083t	4 533t	<b>+ 47 %</b>
<b>Biodéchets</b>	0t	1 191t	<b>NOUVEAU FLUX</b>
<b>Verre</b>	6 474t	6 927t	<b>+ 7 %</b>
<b>Papier</b>	1 879t	1 418t	<b>- 24,7 %</b>
	<b>34 846 tonnes de déchets</b>	<b>33 808 tonnes de déchets</b>	<b>environ - 3%</b>

# Les constats sur le traitement des déchets d'AQTA



Aujourd'hui, la collectivité fait les constats suivants sur le futur du traitement des déchets de son territoire :

- Un **incinérateur ancien**
- Des déchets résiduels qui sont **incinérés sans valorisation** aujourd'hui
- Un **déficit des capacités de traitement des déchets** à l'échelle du département et de la région
- Un **coût de l'enfouissement et du transport des déchets en forte hausse**, couplé à une interdiction progressive de l'enfouissement (PRPDG, horizon 2030)
- Un **contexte de crise de l'énergie**

# Les objectifs sur le traitement des déchets d'AQTA



Les objectifs poursuivis avec ce projet d'UVE :

→ Garder la maîtrise du traitement des déchets et de son coût à l'échelle de notre territoire, dans un esprit de responsabilité

→ Éviter l'enfouissement des déchets résiduels ou leur exportation vers des installations extérieures

→ Construire un équipement moderne produisant de l'électricité pour plus de 6 600 foyers



2

## Les scénarios étudiés pour la gestion des déchets demain

# Définition des scénarios, quelles données ?



## ÉVOLUTION DE LA POPULATION



101 000 hab. en 2030

105 000 hab. en 2050



## ÉVOLUTION DES VOLUMES D'OMR

grâce au tri des biodéchets, et à l'extension des consignes de tri (hypothèse basse)



- 35 kg/hab. DGF



## ÉVOLUTION DES VOLUMES DE TOUT VENANT

(Projet de ressourcerie, contrôle en déchèterie, etc)



-30% à terme

Séparation TV/TVI -- > 70 % en VE



## ÉVOLUTION DES REFUS DE TRI

(hausse liée à l'extension des consignes de tri, amélioration du geste de tri)



Stabilité de la quantité de refus par hab.

## Scénario privilégié : Transformation de l'incinérateur en UVE



Plusieurs dimensionnements d'UVE ont été étudiés :

- 30 000 tonnes par an : ne permet pas de traiter tous les déchets résiduels d'AQTA
- 45 000 tonnes par an : correspond au plus près aux besoins de traitement du territoire
- 60 000 tonnes par an : nécessite l'apport de grandes quantités de déchets issus des territoires voisins

Le scénario privilégié  
aujourd'hui

# Scénario privilégié : Transformation de l'incinérateur en UVE



45 000 tonnes  
par an

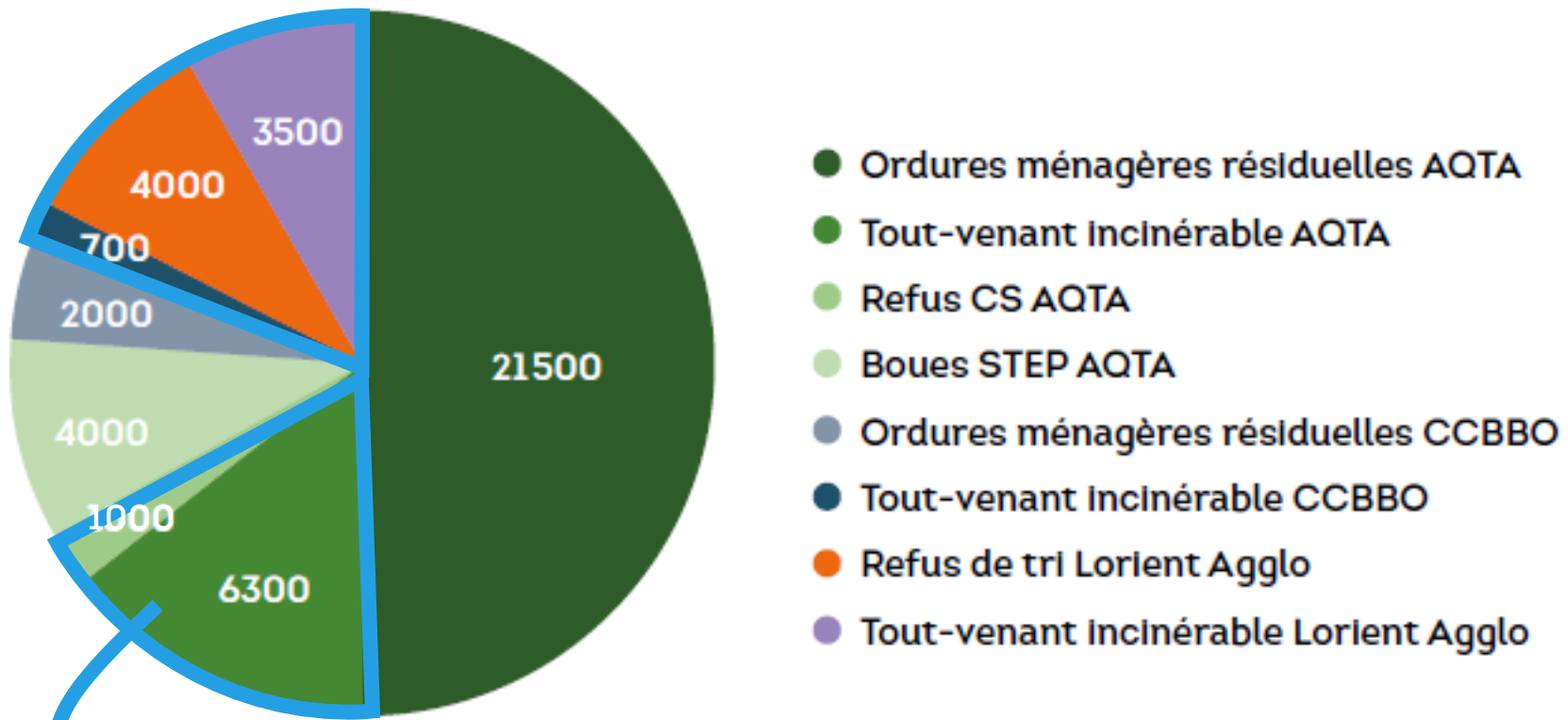
Un dimensionnement qui permet :

- d'assurer le **traitement des déchets résiduels du territoire**
- de **renforcer les partenariats** avec les territoires voisins.

# Scénario privilégié : Transformation de l'incinérateur en UVE



Projection du volume de déchets à valoriser dans l'UVE à l'horizon 2035 (en tonnes)



→ + de 15 000 tonnes de déchets  
aujourd'hui enfouies et  
valorisées énergétiquement demain

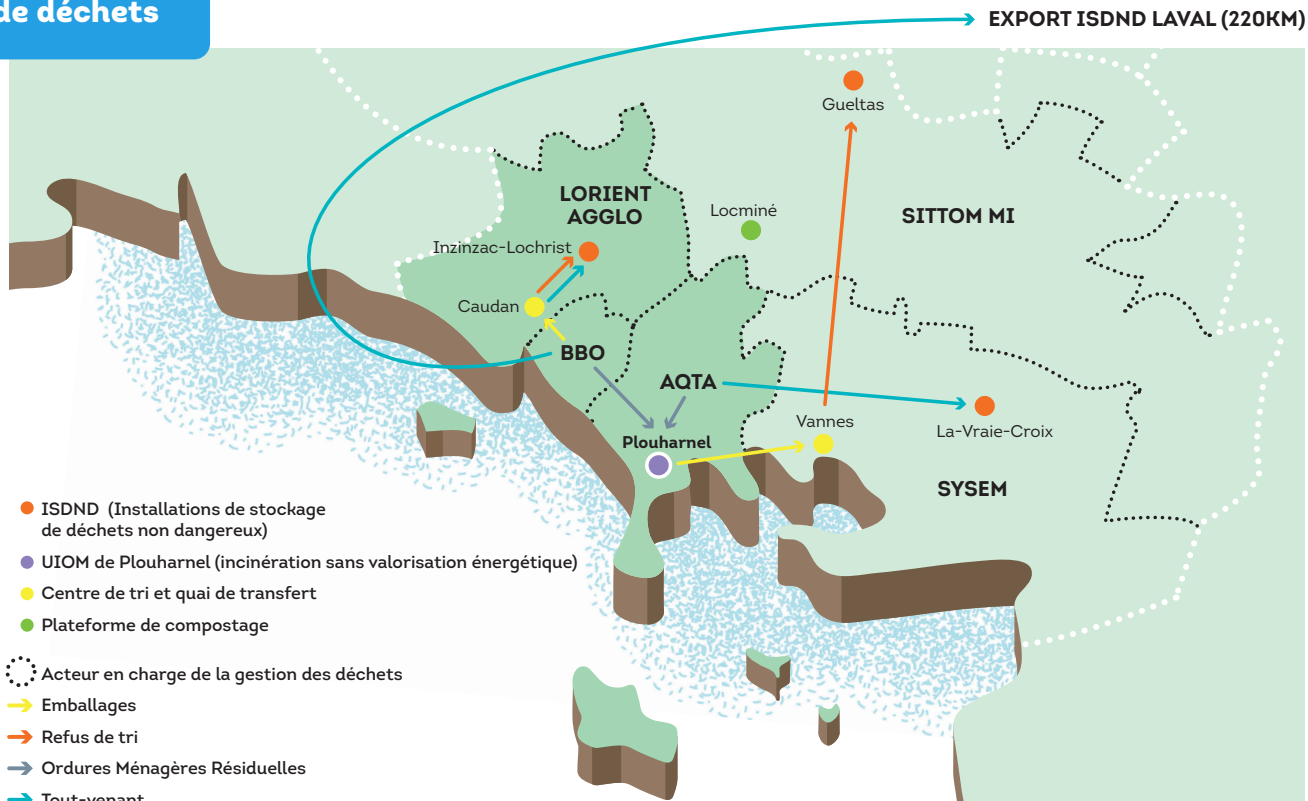


# Scénario privilégié : Transformation de l'incinérateur en UVE



→ renforcer les partenariats avec les territoires voisins.

## Les flux actuels de déchets



# Scénario privilégié : Transformation de l'incinérateur en UVE



→ **renforcer les partenariats** avec les territoires voisins.

## Les flux de déchets avec l'UVE de Plouharnel



# Scénario privilégié : Transformation de l'incinérateur en UVE



→ assurer le **traitement des déchets résiduels du territoire**

L'UVE ne valorisera que les déchets dits « résiduels », c'est-à-dire ceux qui n'ont pu être au préalable recyclés ou valorisés sous forme de matière :



**LES ORDURES  
MÉNAGÈRES  
RÉSIDUELLES**  
(OMr), aujourd'hui  
brûlés dans l'UIOM



**LE TOUT-VENANT  
INCINÉRABLE**  
issu des déchetteries,  
aujourd'hui enfoui

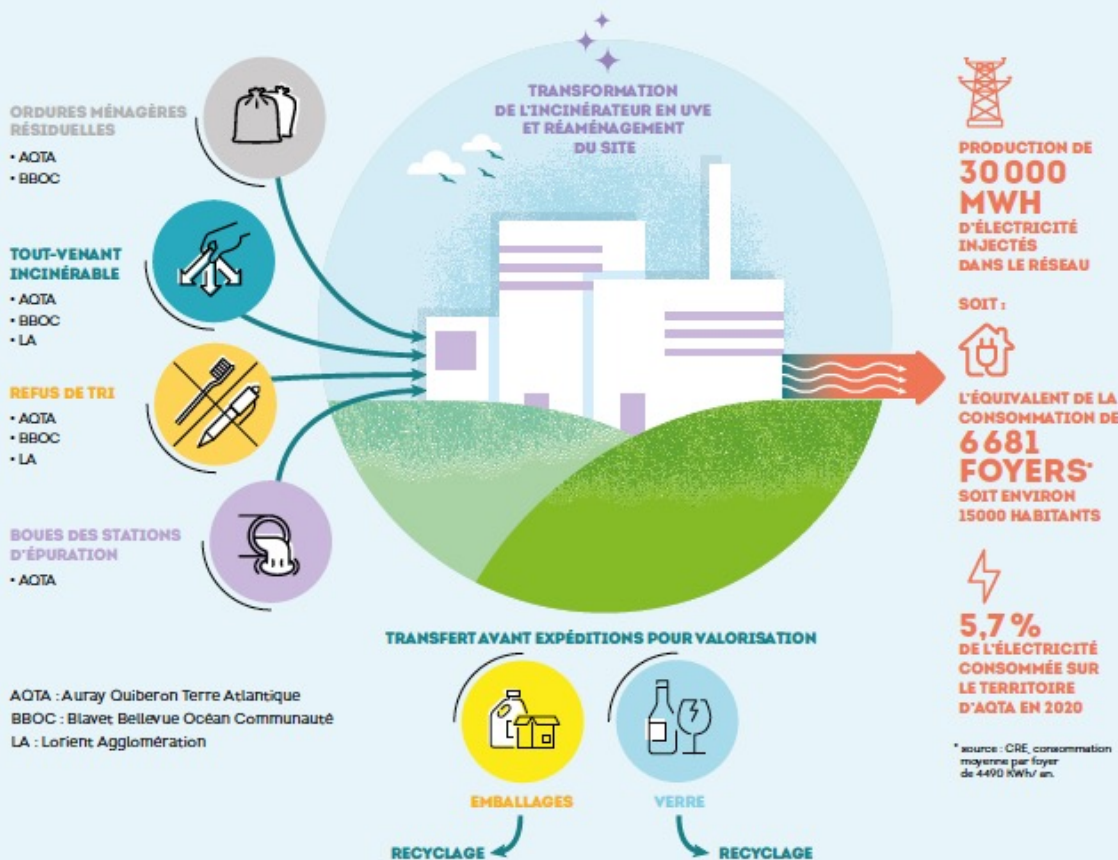


**LES REFUS DE TRI,**  
aujourd'hui enfouis



**LES BOUES  
DES STATIONS  
D'ÉPURATION**  
situées à proximité  
(Plouharnel, Quiberon,  
Carnac), aujourd'hui  
épandues

# Le projet d'UVE aujourd'hui



AOTA : Auray Quiberon Terre Atlantique  
 BBOC : Blavet Bellevue Océan Communauté  
 LA : Lorient Agglomération

\* source : CRE, consommation moyenne par foyer de 4490 kWh/an.

UNE CAPACITÉ DE TRAITEMENT DE **45 000 TONNES** DE DÉCHETS PAR AN

**10 500 TONNES**

DE TOUT-VENANT INCINÉRABLES ET

**5 200 TONNES**

DE REFUS DE TRI AUJOURD'HUI ENFOUIES ET **VALORISÉS ÉNERGÉTIQUEMENT** DEMAIN

**30 000 MWH** PRODUITS CHAQUE ANNÉE

SOIT L'ÉQUIVALENT DE LA CONSOMMATION DE **6 681 FOYERS**

**70 MILLIONS €** C'EST LE MONTANT PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT DU PROJET COÛT DE DÉMOLITION COMPRIS



# Questions / réponses



4

## Unité de Valorisation Énergétique : fonctionnement et gestion des impacts

# Un projet avec un cadre réglementaire strict



→ Une Unité de Valorisation Énergétique est une **I**nstallation **C**lassée pour la **P**rotection de **l'**Environnement.



## PROCÉDURE D'AUTORISATION

- Un dossier est déposé en Préfecture
- Le Préfet du Morbihan décide d'autoriser ou non le projet



## RÉGLEMENTATION

- Des règles strictes sur les conditions d'exploitation, de surveillance et de contrôle
- Des seuils à respecter pour les rejets en sortie de cheminée



## ÉTUDES

- Sur la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air, le bruit, le trafic routier, le paysage, la sécurité.
- Une étude d'impact



## MAÎTRISE DES IMPACTS

- Application de la logique ERC : éviter le plus possible les impacts, les réduire quand il est impossible de les éviter, et les compenser en dernier recours

# L'étude d'impact



## → Quand ?

L'étude d'impact sera réalisée avec le dépôt du dossier de demande d'autorisation, en 2026.

## → Sur quels sujets ?

Biodiversité, qualité de l'air et des poussières, consommation d'eau, odeurs, bruit, circulation, prévention des dangers et paysage.

## → Pourquoi ?

Cette étude permet de définir les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts.

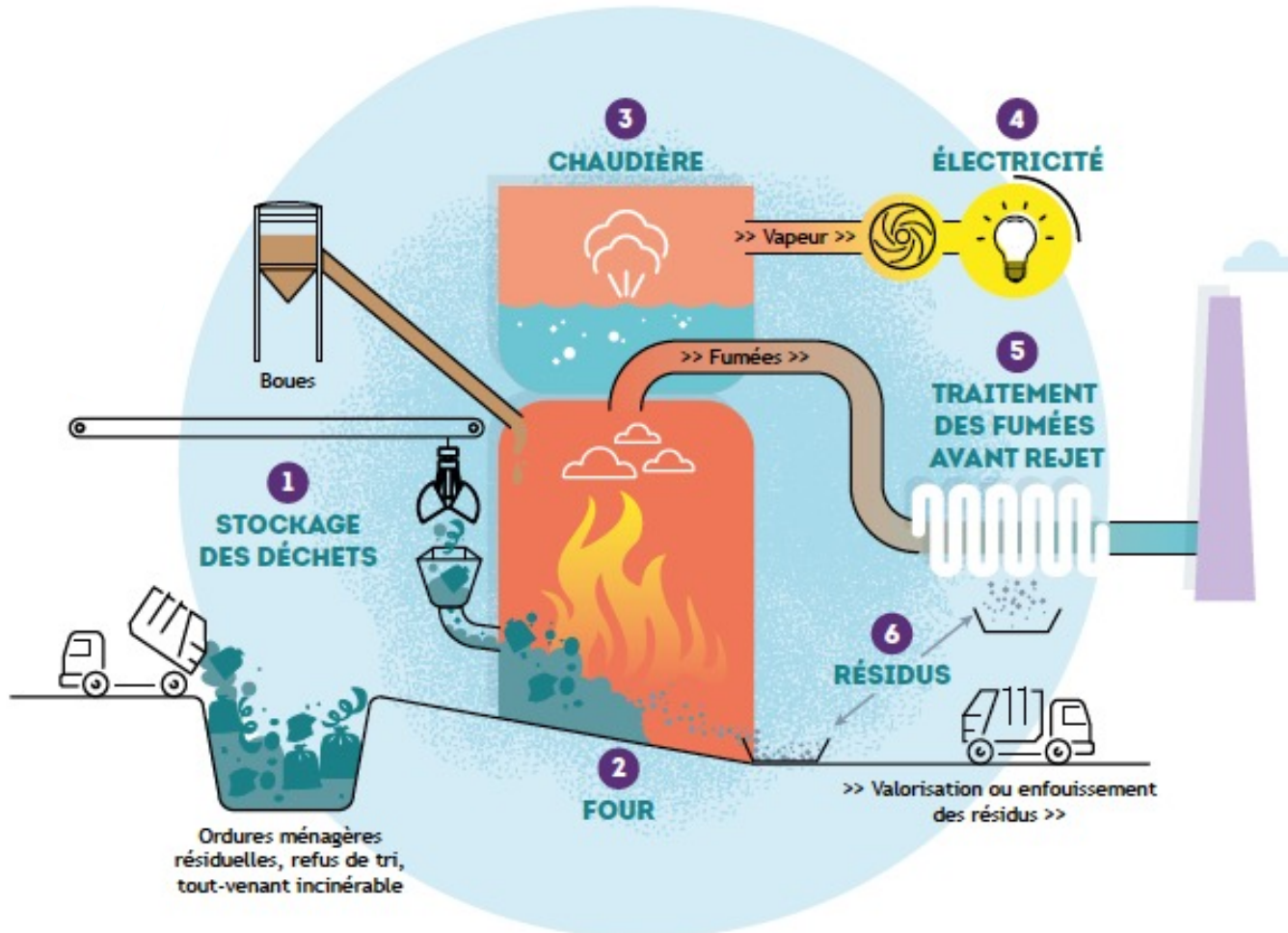
## Le saviez-vous ?

L'étude d'impact est un élément du dossier qui est étudié en détails par les services de l'État.

Ils peuvent demander des compléments ou décider de ne pas autoriser le projet si l'étude n'est pas assez précise.



# Unité de Valorisation Énergétique : comment ça fonctionne ?



# Résidus d'incinération : comment sont-ils traités ?



Le volume des déchets est réduit de 90% avec le processus d'incinération. Il reste deux résidus :

## → Les mâchefers

métaux, verres, céramiques  
les métaux ferreux sont  
séparés pour être traités à  
part.



Valorisés dans les  
sous-couches des  
routes

→ Les **REFIOMS** (résidus d'épuration des  
fumées d'incinération des ordures ménagères)  
cendres, poussières et résidus  
filtrés par le traitement des  
fumées



Extraits, stabilisés et  
stockés dans une  
Installation de Stockage  
des Déchets Dangereux

# Quels sont les contrôles effectués autour d'un incinérateur?



Des contrôles réguliers sont effectués dans et autour de l'installation :

## → **Au sein de l'installation**

- > Un contrôle continu des fumées en sortie de cheminée
- > Un contrôle des eaux pluviales et souterraines

## → **Autour de l'installation**

- > 11 points de prélèvements annuels (sols, lichens, laits) depuis 2007
- > 52 points de prélèvements complémentaires en 2023

## → **Résultats CONFORMES**

Avec l'UVE, les seuils de contrôle seront abaissés.  
L'installation sera donc soumise à des **contrôles plus stricts.**



# Questions / réponses

# Les modalités de participation à la concertation préalable volontaire



- > du 1<sup>er</sup> mars au 19 avril
- > sur le site internet de la concertation

[www.concertation-uve-aqta.fr](http://www.concertation-uve-aqta.fr)

- > lors des temps d'échanges et d'informations
  - 2 réunions publiques du 12 mars et du 19 avril
  - 4 permanences d'information à Plouharnel, Auray, Belz, Pluvigner
  - 1 visite de l'incinérateur
  - 2 ateliers et une visite dédiée aux associations

→ Un bilan de la concertation sera diffusé à l'issue de la démarche. Il retracera l'ensemble des contributions et les réponses apportées par Auray Quiberon Terre Atlantique.



# La concertation préalable

## Les rendez-vous





**Nous vous remercions  
pour votre participation !**